

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Club Des Amis Halte Scolaire inc.		Date d'inspection Le 24 février 2026	
Nom de l'établissement Club Des Amis 3		Numéro de permis 2011765	
Adresse 840 Grandview Street Bathurst NB E2A 3R7		Numéro de téléphone (506) 547-0084	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 27	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Venessa Sullivan	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme
			Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Une visite a eu lieu en après-midi afin de compléter une inspection de renouvellement. Le ratio fut conforme pendant la visite. Lors de la visite, les enfants ont pris leur collation pour ensuite passer à une activité de coloriage. Quelques enfants ont choisi de jouer dans les zones au lieu de colorier. Le groupe n'est pas allé à l'extérieur en raison du froid. La surface protectrice dans l'aire de jeux extérieur sera inspectée lorsque la neige aura fondue. La garderie répond aux exigences de la loi sur les services à la petite enfance. Le permis est recommandé pour une autre année.

original signé par
Venessa Sullivan

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 26 janvier 2026

Date

original signé par
Marc André Boudreau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 janvier 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"